



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2018**

Présents : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, M. DAVID Jean Pierre, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M. CHAPDELAINE Ludovic, M. FOLLAIN, M. DRIEU Jean-Luc, M. CHÉRON Pierre, M. LESGUILLIER Daniel.

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ (pouvoir à M. LESGUILLIER Daniel).
Mme GALIAZZO Odile (pouvoir M. CHÉRON Pierre).

Absents non excusés : Mme TABUR Caroline.
M. BLIN Christophe.

Secrétaire de séance : M. CHARNEAU Jean Pierre.

Ouverture de la séance à 18h10

1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2018

Adopté par 13 voix pour et vote contre de M. DAVID Jean-Pierre.

Préambule au conseil :

Les résultats 2017 indiquent un budget de fonctionnement réalisé de 3 247 419,13 € en dépenses et de 3 653 541,56 € en recettes, l'excédent résultant à 406 122,43 €.

Pour les investissements, les dépenses réalisées sont de 643 947,81 € pour des recettes de 254 587,14 €, soit un déficit de 389 360,67 € (les emprunts et les dettes représentent près de la moitié de ces dépenses : soit 325 784,39 €).

L'autofinancement brut est stable à 414 609 € de même que pour l'autofinancement net à 89 465 €.

2 - Budget communal - Compte de gestion du receveur 2017

Les comptes du receveur sont présentés au conseil municipal par l'adjoint aux finances.
Adopté à l'unanimité.

3 - Budget communal - Compte administratif 2017

Adopté par 10 voix pour et 4 abstentions.

4 - Budget communal - Affectation des résultats 2017

Reporté après le paragraphe "9 budget camping compte administratif 2017".

5 - Budget service des eaux - Compte de gestion du receveur 2017

Les comptes du receveur sont présentés au conseil municipal par l'adjoint aux finances.
Adopté à l'unanimité.

6 - Budget service des eaux - Compte administratif 2017

Adopté à l'unanimité.

7 - Budget service des eaux - Affectation des résultats 2017

Reporté après le paragraphe "9 budget camping compte administratif 2017".

8 - Budget camping Docteur Lemonnier - Compte de gestion du receveur 2017

Les comptes du receveur sont présentés au conseil municipal par l'adjoint aux finances,
Pas de vote.

9 - Budget camping Docteur Lemonnier - Compte administratif 2017

Pas de vote.

4 - Budget communal - Affectation des résultats 2017

Adopté à l'unanimité.

10 - Budget annexe lotissement "Résidence Les Rives du Thar" - Compte de gestion du receveur 2017

Les comptes du receveur sont présentés au conseil municipal par l'adjoint aux finances.
Adopté à l'unanimité.

11 - Budget annexe lotissement "Résidence Les Rives du Thar" - Compte administratif 2017

Adopté à l'unanimité.

12 - Budget annexe lotissement "Résidence Les Rives du Thar" - Affectation des résultats 2017

Sans objet.

13 - Budget annexe lotissement "Résidence Les Hauts de Bouillon" - Compte de gestion du receveur 2017

Les comptes du receveur sont présentés au conseil municipal par l'adjoint aux finances.
Adopté à l'unanimité.

14 - Budget annexe lotissement "Résidence Les Hauts de Bouillon" - Compte administratif 2017

Adopté à l'unanimité.

15 - Taxes communales 2018

Il est proposé de ne pas augmenter la part communale de l'impôt (hors valeur locative).
Adopté à l'unanimité.

16 - Budget communal - Budget primitif 2018

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 612 604,17	4 612 604,17	1 662 878,88	1 662 878,88

Adopté par 11 voix pour et 4 votes contre.

17 - Budget annexe lotissement "Résidence Les Rives du Thar" - Budget primitif 2018

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 003 499,52	1 003 499,52	1 439 455,19	1 439 455,19

Adopté à l'unanimité.

18 - Budget annexe lotissement "Résidence Les Hauts de Bouillon" - Budget primitif 2018

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
210 602,00	210 602,00	216 002,00	216 002,00

Adopté à l'unanimité.

19 - Subventions 2018

Présentation par Mme CHRÉTIENNE.

À la suite de l'examen des diverses demandes de subventions reçues, la commission des finances propose un premier montant de subvention (voir détail ci dessous).

Associations	Montants proposés pour 2018	Votes
Association Sportive Jullouville Sartilly	5000 €	14 voix pour et 1 abstention
Tennis Club de Jullouville	3500 €	14 voix pour et 1 abstention
Tennis Club de Jullouville - école de tennis	1 300 €	unanimité
Bibliothèque pour tous	3 700 €	unanimité
Les Amis d'Henriette	500 €	unanimité
S.N.S.M. - station de Jullouville	5 000 €	14 voix pour et 1 abstention
Les Fuites de Jazz pour Festival Jazz en Baie	10 000 €	14 voix pour et 1 contre
Avis de Grand Frais	1 000 €	unanimité
Cercle de Voile de Jullouville	1 000 €	unanimité
Moments musicaux	800 €	14 voix pour et 1 abstention
Entente sportive Carolles-Jullouville - Tennis de table	400 €	unanimité
Comité de Jumelage "Sable et Neige"	500 €	unanimité
Comité des fêtes de Saint-Michel-des-Loups	900 €	14 voix pour et 1 abstention
Société des Courses de Jullouville	800 e	unanimité
Union des Arts	200 €	unanimité
Les Jullouvillaises	300 €	unanimité
Granville Natation	200 €	14 voix pour et 1 abstention
Handi-baie	100 €	unanimité
Chambre des Métiers	50 €	unanimité
TOTAL	35 250 €	

20 - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il est proposé de maintenir notre participation avec le département au même niveau que l'an dernier.
Adopté à l'unanimité.

21 - Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.)

Il est proposé de maintenir notre participation avec le département au même niveau que l'an dernier.
Adopté à l'unanimité.

22 - Participation pour enfants hors commune scolarisés à Jullouville

Il est proposé de maintenir le même montant qu'en 2017: école maternelle 1280 €, école élémentaire 860 €.
Adopté à l'unanimité.

23 - Restauration scolaire

Le marché de restauration doit être renouvelé au 1er octobre prochain. Il concerne la restauration des résidents de la maison de retraite ainsi que la restauration méridienne de l'école et de l'A.L.S.H. Il est demandé au conseil municipal de réaliser un marché soit avec un groupement de commande (maison de retraite Les Jardins d'Henriette / Commune de Jullouville) sous l'égide du C.C.A.S., soit un marché indépendant.

14 voix pour et 1 abstention pour un marché avec un groupement de commandes sous l'égide du C.C.A.S.

24 - Tarifs des services et animations "jeunesse" de l'accueil de loisirs

Il s'agit de modifier les tarifs des prestations de l'A.L.S.H. selon les propositions de la commission "vie sociale et affaires scolaires".

Adopté à l'unanimité.

25 - Tarifs des animations

Il s'agit de modifier les tarifs des animations de la saison estivale.

Adopté à l'unanimité.

26 - Licence d'entrepreneur du spectacle

Pour pouvoir organiser régulièrement des concerts dans la commune, il est obligatoire d'être titulaire d'une licence d'entrepreneur du spectacle. Il est donc demandé au conseil d'autoriser le maire à souscrire à cette licence.

Adopté par 16 voix et 1 abstention.

27 - Délégation au maire pour signature de conventions pour animations sportives ou culturelles

Il s'agit d'annuler la délibération du 28 avril 2014 et de donner délégation au maire sans limiter les intervenants à des structures commerciales ou associatives.

Adopté à l'unanimité.

28 - Personnel

Il s'agit de mettre à jour le tableau des emplois communaux.

Adopté à l'unanimité.

29 - Communauté de communes Granville Terre & Mer (G.T.M.) - Modification des statuts pour intégration des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations et submersions marines) et activités de piscine et prise en compte de la création d'un P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Baie du Mont Saint-Michel.

Suite à la délibération du conseil du 21 février 2018, des remarques du contrôle de légalité de la sous-préfecture sont arrivées à G.T.M. D'où cette nouvelle délibération pour supprimer la partie "transport des élèves vers la

piscine" de la compétence facultative "sport" et créer une compétence facultative "scolaire" limitée à ce transport piscine.

Adopté à l'unanimité.

30 - Communauté de communes Granville Terre & Mer (G.T.M.) - Avis sur le projet de schéma de mutualisation

Il est proposé de valider un schéma de mutualisation qui est en fait un schéma à la carte pour les communes. Chaque commune peut décider librement de sa participation (exemple : atelier floral).

A l'unanimité, accord de principe sur ce projet.

31 - Déclassement du parking Grimaldi

Le parking Grimaldi est un bien public communal. Il est demandé au conseil de lancer une enquête publique pour le reclasser en bien privé communal.

Adopté à l'unanimité.

32 - Cession de terrain avenue du Docteur LANOS-DIOR

Le 26 juillet 2016, le conseil avait donné son accord pour vendre à la S.A.R.L. FONCIERE AMENAGEMENT, représentée par M. LEMESLE, le terrain au fond du terrain des cirques.

Le 25 juillet 2017, une promesse unilatérale de vente a été consentie pour une durée expirant le 30 avril 2018. Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer un avenant à cette promesse donnant un nouveau délai (fin novembre 2018).

Adopté à l'unanimité.

33 - Cession de terrain à la S.C.I. DE LA MER - 64 avenue du Maréchal-Leclerc à Jullouville

L'estimation du Domaine est de 125 € le m² pour cette parcelle de 66 m² (dernier arpentage connu). Il est donc demandé au conseil de vendre cette parcelle au prix de 8 250 €.

Adopté à l'unanimité.

34 - Modification d'un droit de passage 7 avenue des Huguenants à Jullouville

Un droit de passage existe au profit de M. et Mme Alexandre BOUFFARÉ, en bordure du terrain du lotissement communal de la "Résidence Les Rives du Thar". Ils en souhaitent la suppression partielle sur la partie reliant leur propriété à la route départementale.

Adopté à l'unanimité.

35 - Mise à disposition d'équipements au Cercle de Voile de Jullouville

Le bâtiment actuel du C.V.J. est un bien communal. Il est nécessaire de renouveler son occupation par un avenant à la convention en cours pour un an.

Adopté à l'unanimité.

36 - Lotissement communal "Résidence Les Rives du Thar" - Convention de desserte en gaz naturel

Pour pouvoir desservir ce lotissement par le gaz naturel, il est obligatoire d'avoir une convention de desserte pour le gaz naturel avec G.R.D.F.

Adopté à l'unanimité.

37 - Infrastructure de télé-relève des compteurs gaz- Convention avec G.R.D.F. pour occupation domaniale

G.R.D.F., le gestionnaire de distribution public du gaz naturel, se doit d'avoir un dispositif pour télé-relever ses compteurs. L'option retenue est la télé-relève par radio, comme le font les gestionnaires de distribution d'eau.

Il est demandé au conseil de donner pouvoirs au maire pour signer une convention avec G.R.D.F. pour l'occupation domaniale.

Adopté à l'unanimité.

38 - Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel

Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du S.D.E.M. pour le gaz naturel.
Adopté à l'unanimité.

39 - Réalisation d'un bâtiment avec espace coworking - Marché de maîtrise d'œuvre

Il est proposé de retenir le cabinet ARCENO.
16 voix pour (pas de vote de M. CHÉRON).

40 - Modernisation de la salle polyvalente des Mielles - Marché de maîtrise d'œuvre

Il est proposé de retenir le cabinet ARCENO.
16 voix pour (pas de vote de M. CHÉRON).

41 - Fourniture de toilettes publiques automatiques

Ce point est retiré de l'ordre du jour, il sera revu lors d'un prochain conseil.

42 - Installation d'un distributeur automatique de pain

Ce point est retiré de l'ordre du jour, dans l'attente d'une réflexion sur la redevance d'occupation du domaine public.

43 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Manche - Convention COPALE

La convention COPALE est une convention d'objectifs pour la parentalité et l'accessibilité aux loisirs éducatifs. Elle constitue une politique d'accompagnement des structures d'accueil destinées à favoriser l'accès des enfants aux A.L.S.H.
Adopté à l'unanimité.

44 - Motion contre la suppression de la ligne secondaire de SMUR à Granville

Il s'agit de demander que le projet de suppression de la ligne secondaire du SMUR de Granville soit abandonné.
Le conseil municipal soutient à l'unanimité cette motion.

Questions diverses.

Informations diverses :

- le déploiement des sacs poubelles transparents pour la collecte des ordures ménagères commencera le 1^{er} juillet 2018. À partir du 1^{er} août, les sacs noirs ne seront plus ramassés, les containers ne devront contenir que des sacs transparents. Des réunions publiques d'information seront organisées les 25 mai et 22 juin 2018.
- visite de la mare de Bouillon, le jeudi 18 mai à 10 h.
- GTM accorde une prime de 5 000 € pour les primo-accédants et la commune contribuera à hauteur de 2 500 €.
- Recours contentieux de M. Montreuil et Mme Kheloufi : la commune n'interjettera pas appel.
- Résidence Les Bords du Thar - autorisation de défrichement : lecture par Monsieur le Maire d'une lettre reçue de Maître Gorand à ce sujet.

Fin de séance : 21 h 35

Jean Pierre CHARNEAU